

Le 4 février 2019

## Parcoursup : l'égalité des chances en question

Les écoles supérieures d'art sont réglementairement tenues d'intégrer la plate-forme Parcoursup en 2020. La présence de toutes les formations publiques sur un outil unique, neutre et non éditorialisé est absolument nécessaire ; il s'agit d'un préalable à l'égalité des chances et à la diversification des publics. Avec Parcoursup la visée est de faire connaître et de rendre accessibles nos écoles à toutes et tous et nous ne pouvons que saluer cette démarche. Cependant, une fois identifié cet objectif partagé, et une fois observé et expérimenté le dispositif, son type d'adresse, sa temporalité, son vocabulaire et sa langue, nous sommes obligé-e-s de constater qu'en l'état il produit l'inverse de ce pour quoi il fut pensé et nuit fortement à l'égalité des chances en **contradiction avec l'esprit de la loi**.

Nous formons la scène artistique de 2030 et celle-ci se doit d'être le reflet du monde tel qu'il est. Nous l'imaginons plurielle, sensible, critique, attachée à des questions d'identité, de développement durable, de numérique, et elle sera assurément inattendue si toutefois notre recrutement permet à chaque motivation et à chaque personne d'être entendue.

**En conséquence, nous sollicitons l'autorisation de conserver dans les écoles supérieures d'art et design qui le souhaitent, en plus du recrutement via Parcoursup, un second recrutement organisé librement par les écoles** et qui s'adressera comme aujourd'hui à tous les cas de figures que le dispositif ne peut pas traiter correctement, à l'instar du recrutement des personnes qui n'ont pas le Baccalauréat.

### 1. Des candidat-e-s laissé-e-s sur le côté

Parcoursup est présent là où se trouve le plus grand nombre, et son format est pensé pour ce plus grand nombre. Mais nous constatons qu'il ne peut actuellement gérer l'exception.

**Plusieurs facteurs pénalisent durement le recrutement de profils atypiques et en marge, en reprise d'études ou en réorientation, profils qui, de fait, nourrissent pour une grande part les écoles d'art et y réussissent bien, mais également le recrutement à l'international :**

- la date d'inscription trop précoce et le calendrier très serré ;
- et l'absence totale d'introduction claire sur la plateforme explicitant que celle-ci est *aussi faite* pour des étranger-e-s, pour des non francophones ou des personnes ayant eu le Baccalauréat il y a longtemps : on parvient à s'inscrire, mais par défaut, comme passant entre les gouttes, et ce n'est pas normal ; on ne sait pas pourquoi on demande des "représentant-e-s" ou garants parentaux car aucune raison n'est avancée, ni ce qu'est le revenu fiscal brut de référence pour un-e étranger-e ; et bien sûr la plateforme n'est pas traduite en anglais...

Ceci s'applique aussi aux étudiant-e-s qui se rendent compte au cours du second semestre qu'ils ou elles se sont mal orienté-e-s ou n'ont pas osé plus tôt assumer de vouloir "rentrer aux beaux-arts" ; et à celles et ceux qui se présentent en commission d'équivalence pour entrer en 2e année directement, mais à qui on propose de s'inscrire en 1ere année : ces personnes apprendront trop tard qu'elles auraient dû anticiper la proposition du jury (s'inscrire en 1ere année) et donc prévoir de s'inscrire sur Parcoursup en se comportant comme un-e lycéen-ne.

## 2. Des candidat-e-s dépossédé-e-s de leur liberté

L'autre grand danger, mécanique et non résorbable, réside dans ce qu'implique pour tou-te-s les candidat-e-s le calendrier de Parcoursup au niveau du réseau national des 44 écoles. Le calendrier ne serait pas un problème insurmontable pour chaque école prise individuellement, mais comment faire rentrer 44 examens d'entrée<sup>1</sup> (dont certains avec présélection, ces pré-sélections allant de surcroît se développer avec Parcoursup) dans 5 semaines au lieu de 15<sup>2</sup> ? Leur superposition va très mécaniquement déposséder les candidat-e-s de leur choix :

- le « choix mutuel », la « rencontre » entre une école et une jeune personne seront quasiment réduits à néant car les candidat-e-s ne pourront plus choisir les écoles qu'ils et elles veulent tenter,
- le recrutement local augmentera fortement,
- et *in fine* les candidat-e-s auront moins de chances d'être admis-es dans une école d'art car ils et elles ne pourront plus en tenter autant.

Or, nous ne pouvons pas résoudre ce problème en modifiant nos examens d'entrée car **l'entretien individuel est primordial et intouchable**. Nous ne recherchons pas des profils académiques mais des individus singuliers, quels que soient leur âge et leur dossier scolaire, qui, lors de la rencontre avec les jurys, font valoir leur aptitude à s'engager dans des études d'art et leur motivation vis-à-vis d'écoles particulières. Nous ne pouvons nous résoudre à déposséder les lycéen-ne-s, et les autres candidat-e-s, de leur choix de vie.

## 3. Des établissements pénalisés à tous les niveaux

**De plus, cette superposition des examens d'entrée créera des inégalités territoriales et entraînera une baisse du nombre de postulant-e-s dans nombre d'écoles et des incidences sur leur pérennité et la qualité de l'offre de formation.** La possibilité offerte aujourd'hui aux candidat-e-s de se présenter et dans des écoles "de notoriété" ou à spécialité forte et dans des écoles plus modestes et porteuses d'autres enjeux favorise le brassage social et géographique. Demain, l'augmentation très probable des candidat-e-s dans certaines écoles conduira celles-ci à développer des phases de présélection, voire à augmenter les frais de concours pour dissuader certains candidat-e-s. Or, nous savons que ces épreuves, qui précèdent toute rencontre, favorisent les élèves des classes préparatoires et des milieux privilégiés. Ainsi l'écart se creusera-t-il entre ces écoles qui vont s'éloigner encore plus des publics en marge et diversifiés, malgré leur bonne volonté, et les autres qui finiront par recruter essentiellement en local. Nous ne voulons pas de ce réseau déformé et à deux vitesses.

Enfin, ce seul problème technique de calendrier obligerait les établissements à mutualiser et territorialiser leurs examens d'entrée pour tenter de pallier ne serait-ce qu'en partie ces effets pervers contraignant la liberté des candidat-e-s et l'égalité des chances. Ce sont alors les écoles qui se retrouveraient dépossédées d'une part importante de leurs spécificités et de leur autonomie, encore une fois par un processus de nivellement par le bas et d'homogénéisation dont personne n'a besoin, sans que cela résolve pour autant les problèmes.

---

1

Conformément à l'[arrêté du 13 juillet 2013](#), l'examen d'entrée en 1ère année d'une école supérieure d'art ne tient aucun compte des bulletins scolaires des candidat-e-s, mais se compose d'épreuves plastique, de langue et de culture générale ou expression personnelle et d'un entretien de motivation. Les écoles qui mettent en place une phase d'admissibilité le font car elles font face à un très grand nombre de candidat-e-s, mais toutes s'accordent sur la place centrale de l'entretien individuel, sur la nécessité de le renforcer et sur l'importance de ne pas présélectionner les candidatures au regard des bulletins scolaires.

Pour information, la plupart des écoles d'architecture présélectionnent désormais leurs candidat-e-s sur la base de leurs notes en français, histoire-géographie, mathématiques et parfois en philosophie, en anglais ou dans les options artistiques et techniques, ce alors qu'elles ne représentent que 20 établissements au niveau national. Cette méthode va entièrement à l'encontre des attentes des écoles d'art qui privilégient la motivation et la personnalité à la réussite académique.

2

À l'heure actuelle, les épreuves des 44 écoles sont étalées de février à juin. Dans Parcoursup, elles devront se dérouler du 15 avril au 15 mai environ.

## Trop d'effets contraires pour une intégration des écoles d'art

Quels que soient les aménagements et mutualisations que les écoles sont susceptibles d'inventer pour continuer à accueillir la diversité, si nous n'utilisons que Parcoursup, nous allons appauvrir nos recrutements et réduire la liberté tant des candidat-e-s que de chacun de nos projets pédagogiques. Nous ne voulons pas rendre les modalités d'accès aux écoles d'art et design inéquitables et contradictoires avec nos objectifs et notre pédagogie, ni généraliser des phases de présélection discriminantes, ni imposer un calendrier laissant sur le côté une population qui n'est pas néobachelière ou française et qui représente à tout le moins 20% des candidat-e-s.

### **Nous demandons donc :**

- la possibilité pour les écoles d'organiser un 2<sup>e</sup> type de recrutement (un examen d'entrée sur inscription directe auprès des écoles, avec nos propres calendriers et le droit d'en faire la publicité) ;
- un élargissement significatif de la période de classement des candidatures ;
- une inscription au dispositif en qualité d' "écoles supérieures d'art et design" ;
- une rédaction collaborative des attendus nationaux (cf. notre proposition ci-dessous) ;
- que l'enseignement supérieur Culture se structure, à l'instar de l'enseignement supérieur agricole, en instituant les DRAC comme autorités académiques de nos établissements, et non pas le Recteur d'académie comme c'est curieusement le cas aujourd'hui par défaut sur Parcoursup pour les écoles d'art qui y figurent ;
- d'avoir très rapidement connaissance des mails/contacts des candidat-e-s, de façon à les prévenir des dates, horaires de convocation et sujets des éventuelles épreuves d'admissibilité ou des épreuves à distance car nombreux-ses sont les candidat-e-s qui se cantonnent à la plateforme et ne cherchent pas par eux-mêmes les informations actualisées sur les sites Internet des écoles ;
- un accord clair permettant de communiquer directement avec les candidat-e-s reçu-e-s à l'examen d'entrée afin de les rassurer.

**Sans ces aménagements nous ne pouvons organiser notre intégration au dispositif.**

## Attendus nationaux, une proposition de l'ANdEA

Un groupe de travail *ad hoc* s'est réuni au sein de l'ANdEA pour rédiger une proposition s'agissant des "attendus nationaux" du DNA pour 2020. Cette commission a réuni une quarantaine de personnes de l'ensemble du réseau, directrices et directeurs, responsables des études, enseignant-e-s, étudiant-e-s. L'enjeu qui a été le nôtre, dans ce travail d'explicitation des prérequis, des connaissances et compétences nécessaires à la réussite dans la formation, était de traduire, notamment, le fait que les écoles d'art sont ouvertes aux profils atypiques et ne prennent pas en compte le passé académique. Tout l'intérêt de bien rédiger ces attendus est de réussir à "dédramatiser" la sélection à l'entrée pour que des personnes à la marge puissent se dire "c'est pour moi". Voici la proposition de l'ANdEA :

*La formation qui mène au Diplôme National d'Art - diplôme qui confère le grade de Licence - dispensée par les écoles supérieures d'art et design, est ouverte à tous, quel que soit le Baccalauréat ou la formation d'origine. Elle repose sur des enseignements artistiques, techniques et théoriques. Les compétences requises afin de favoriser la réussite de l'étudiant sont :*

- Posséder une grande ouverture d'esprit, de la curiosité et une forte motivation ;
- Avoir une pratique artistique quelle qu'elle soit et quel que soit son niveau ;
- Souhaiter découvrir la création contemporaine, en particulier dans les champs des arts plastiques et visuels, du design, de l'architecture, du cinéma... ;
- Avoir de l'imagination, l'envie d'expérimenter et un goût pour la conception ;
- S'intéresser aux formes de fabrication, aux matériaux, aux médias ;
- Souhaiter s'investir dans le monde actuel en créant des formes, des images et des objets en lien avec des questions contemporaines ;
- Posséder une aptitude à travailler de manière autonome et avec les autres ;
- Avoir une connaissance des bases de la langue française et une capacité d'expression dans au moins une langue étrangère.

*Ces attendus sont appréciés dans le cadre de l'examen d'entrée organisé par chaque établissement suivant la réglementation propre au Diplôme National d'Art, qui associe des épreuves plastiques, théoriques et de langue à un entretien de motivation. Cet entretien entre le candidat et des représentants de l'équipe pédagogique s'articule autour du dossier artistique personnel du candidat. Ce dossier peut prendre diverses formes et vise à exprimer la personnalité et les motivations du candidat. C'est cette rencontre entre une personne et les possibilités offertes par un établissement qui est déterminante, plutôt que le parcours scolaire ou la capacité technique à réaliser un dossier artistique bien présenté.*

*Il est possible d'effectuer une année préparatoire avant d'entrer en école supérieure d'art, mais ce n'est pas obligatoire. La liste des classes préparatoires publiques agréées par le ministère de la Culture figure sur [www.appea.fr](http://www.appea.fr) et [www.andea.fr](http://www.andea.fr) et sont accessibles, sur examen d'entrée, hors Parcoursup.*